

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Garantie des constitutions cantonales (BS, BL, GE, TI, JU) (MCF 17.017)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ziehli, Karel

Citations préféré

Ziehli, Karel 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Garantie des constitutions cantonales (BS, BL, GE, TI, JU) (MCF 17.017), 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 27.05.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Eléments du système politique	1
Structures fédéralistes	1
Relations entre la Confédération et les cantons	1

Abréviations

SPK-SR Staatspolitische Kommission des Ständerats

CIP-CE Commission des institutions politiques du Conseil des États

Chronique générale

Eléments du système politique

Structures fédéralistes

Relations entre la Confédération et les cantons

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 29.05.2017
KAREL ZIEHLI

Le Conseil des Etats est appelé à voter sur l'arrêté fédéral concernant la **garantie des constitutions cantonales des cantons de Bâle-ville, de Bâle-campagne, de Genève, du Tessin et du Jura**. Pour le premier de ces cantons – Bâle-ville – le changement constitutionnel concerne une extension des instruments parlementaires. Pour Bâle-campagne et Genève, deux modifications sont à l'ordre du jour: l'introduction d'une vignette de stationnement pour les véhicules commerciaux et la désignation de la présidence du Grand Conseil pour le premier, la révision des comptes de l'Etat par la Cour des comptes ainsi que la traversée du lac Léman pour le second. Au Tessin, le changement constitutionnel est relatif aux droits et buts sociaux. Finalement, celui ayant lieu dans le canton du Jura concerne une modification du droit d'initiative populaire et de référendum facultatif des communes.

La commission des institutions politiques (CIP), ne voyant pas de problème avec le droit fédéral, demande à la chambre haute d'accepter ces modifications constitutionnelles au niveau cantonal. L'entrée en matière concernant la garantie des constitutions cantonales étant acquise de plein droit, elle n'est pas soumise à un vote sur l'ensemble. Le Conseil des Etats a donc adopté, sans discussion, la position de la commission susmentionnée.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 12.06.2017
KAREL ZIEHLI

Tout comme le Conseil des Etats, le Conseil national approuve sans vote d'ensemble la **garantie des constitutions cantonales des cantons de Bâle-ville, de Bâle-campagne, de Genève, du Tessin et du Jura**.²

1) AB SR, 2017, S. 330

2) AB NR, 2017, S. 1032